

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à l'Hôtel de Ville de Lévis situé au 2175, chemin du Fleuve à St-Romuald, **le jeudi vingt et un (21) août deux mille quatorze à 19h30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

EST ABSENT : M. Pierre Lainesse, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

***** PÉRIODE DE QUESTIONS *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire **en début** ***de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 juin 2014
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 juin 2014
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 juillet 2014
6. Règlement numéro 130 autorisant un emprunt à long terme de 7 000 000 \$ pour le financement de la construction de voies réservées au transport collectif sur le boulevard de la Rive-Sud entre le chemin du Sault et l'approche Sud du pont Dominion

7. Entente concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant le lot 2 284 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis au numéro civique 1220, 1^{re} Avenue, Saint-Rédempteur entre La Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis et la Société de transport de Lévis (STLévis)
 8. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Boucherville
 9. Journée sans ma voiture le lundi 22 septembre 2014 dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs
 10. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour négocier et adjuger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis (STLévis), un contrat pour l'intégration, l'entretien du Système VP et des équipements, l'achat et l'acquisition des pièces de rechange et des équipements de vente et de perception électronique (OPUS) à la firme Xerox (anciennement ACS)
 11. Adoption de l'entente de fin d'emploi de Madame Katia Mérand
 12. Adoption de l'entente de fin d'emploi de Monsieur Martial Labarthe
 13. Adoption de l'entente de fin d'emploi de Monsieur Jacques Dubé
 14. Abrogation de la résolution 2014-128 concernant la terminaison de l'entente de prêt de service pour un conseiller en gestion de projets d'infrastructures (ingénieur) avec la Ville de Lévis
 15. Autorisation à la Direction générale de lancer un appel d'offres public pour la gestion et l'exploitation des espaces publicitaires sur les autobus et dans les abribus de la Société de transport de Lévis (STLévis)
 16. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014
 17. Comptes payables
 18. Points divers
 19. Période de questions
 20. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2014-143-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 21 août 2014 soit adopté tel lu **en ajoutant au point 18 – Points divers** :

- 18 a. Entente concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant le lot 2 847 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis au numéro civique 682, rue Principale, Saint-Étienne-de-Lauzon entre La Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis et la Société de transport de Lévis (STLévis);
- 18 b. Autorisation de lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude avantages-coûts du projet de construction d'une voie réservée au transport collectif sur le Boulevard de la Rive-Sud en direction ouest entre la rue de la Concorde et le chemin du Sault;
- 18 c. Renouvellement du contrat de travail de M. Kevin Loignon à titre de contrôleur répartiteur à la direction de l'exploitation jusqu'au 28 août 2015

Adoptée.-

2.- Période de questions

Un citoyen au nom de M. Coulombe vient porter son CV à titre de conducteur.

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 juin 2014

- RÉSOLUTION 2014-144-

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 juin 2014 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 juin 2014

- RÉSOLUTION 2014-145-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 juin 2014 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 juillet 2014

- RÉSOLUTION 2014-146-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 juillet 2014 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

6.- Règlement numéro 130 autorisant un emprunt à long terme de 7 000 000 \$ pour le financement de la construction de voies réservées au transport collectif sur le boulevard de la Rive-Sud entre le chemin du Sault et l'approche Sud du pont Dominion

- RÉSOLUTION 2014 -147-

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis (STLévis) a été constituée en vertu de l'article 1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)*;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis, ci-après appelée « la Société », a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE la Société projette la construction de voies réservées au transport collectif afin d'améliorer la performance de son réseau de transport sur le boulevard de la

Rive-Sud entre le chemin du Sault et l'approche Sud du pont Dominion;

ATTENDU QUE ce projet apparaît à l'intérieur du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016 amendé 2 adopté le 19 juin 2014 (Résolution 2014-117);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec subventionnera ce projet par l'entremise du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) à hauteur de 100%;

EN CONSÉQUENCE, la Société décrète comme son règlement no 130 ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit.

ARTICLE 2 : La Société effectuera les dépenses prévues à l'article 5 du présent règlement pour une somme de 7 000 000 \$.

ARTICLE 3 : La Société affectera un montant d'environ 140 000 \$ pour les frais d'émission, frais légaux et escompte en rapport avec la vente des obligations à émettre en vertu du présent règlement.

ARTICLE 4 : La Société est autorisée à emprunter la somme de 7 000 000 \$ au moyen d'émission d'obligations pour les fins décrites aux articles 2 et 3 du présent règlement tel qu'il en résulte de l'estimation ci-jointe.

ARTICLE 5 : La Société est, par le présent règlement, autorisée à réaliser les travaux de construction de voies réservées au transport collectif sur le boulevard de la Rive-Sud entre le chemin du Sault et l'approche du pont Dominion, le tout sur la base de l'estimation des coûts présentés en annexe.

Pour cette dépense, la Société appropriera la somme de 7 000 000 \$.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'appropriation, dans le présent règlement, soit plus élevé que la dépense effectivement faite en rapport avec ladite appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer

toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Les obligations à émettre pour le montant prévu à l'article 4 seront émises pour une période de dix (10) ans et porteront la date de leur émission.

ARTICLE 8 : Le remboursement annuel à être effectué sur le capital de l'emprunt ci-dessous décrété et le paiement des intérêts sur celui-ci est garanti conformément aux dispositions de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., C.S-30.1)*.

ARTICLE 9 : Toute subvention reçue en rapport avec les dépenses prévues au présent règlement sera affectée à la réduction de la dette créée par le présent règlement.

ARTICLE 10 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE le règlement no 130 autorisant un emprunt à long terme de 7 000 000 \$ devant servir à financer la construction de voies réservées au transport collectif afin d'améliorer la performance de son réseau de transport sur le boulevard de la Rive-Sud entre le chemin du Sault et l'approche Sud du pont Dominion soit adopté tel que lu;

QUE ce règlement d'emprunt no 130 soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation, et une fois adopté par le Conseil de la Ville de Lévis, soit transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour autorisation par le ministre;

QUE ce Conseil autorise la Société à emprunter temporairement un montant de 7 000 000 \$ couvrant le règlement no 130 en attendant le financement par émission d'obligations, et ce, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

Adoptée.-

7.- Entente concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant le lot 2 284 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis au numéro civique 1220, 1^{re} Avenue, Saint-Rédempteur entre La Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis et la Société de transport de Lévis (STLévis)

- RÉSOLUTION 2014-148-

ATTENDU la volonté de la Société de transport de Lévis de mettre à la disposition de ses usagers du quartier Saint-Rédempteur un stationnement incitatif;

ATTENDU l'entente intervenue avec la Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis concernant l'utilisation, pour la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, de 26 cases de stationnement de l'église du Très-Saint-Rédempteur situé au coin des rues du Cap et 1^{re} Avenue;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil entérine l'entente de location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant le lot 2 284 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis au numéro civique 1220, 1^{re} Avenue, Saint-Rédempteur avec La Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis;

QUE messieurs Michel Patry, président et Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

8.-Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Boucherville. – "Transport en commun: comment le financer pour contribuer au mieux-être des Québécois?"

- RÉSOLUTION 2014-149-

CONSIDÉRANT: que le colloque annuel 2014 de l'ATUQ a lieu les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Boucherville;

CONSIDÉRANT: que dans le cadre de ce colloque, des conférenciers internationaux documenteront les sujets suivants :

- Le financement du transport en commun;
- La gouvernance et l'éthique;
- Etc.

CONSIDÉRANT : l'opportunité pour les membres du conseil d'administration et les gestionnaires de la STLévis d'enrichir leurs réflexions quant au développement de l'organisation en assistant à de telles conférences;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une dépense au montant de 6 000\$ (inscription, logement et déplacement) taxes en sus afin de permettre aux membres du conseil d'administration et aux gestionnaires de la STLévis de participer au colloque annuel de l'ATUQ qui se tiendra à Boucherville, les 8, 9 et 10 octobre 2014.

Adoptée.-

9.- Journée sans ma voiture le 22 septembre 2014 dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs

- Résolution 2014 -150-

CONSIDÉRANT : l'activité « **journée sans ma voiture** » qui se tiendra le lundi 22 septembre 2014 dans le cadre de la semaine des transports collectifs et actifs;

CONSIDÉRANT : que cet évènement orchestré au niveau régional par l'organisme « Accès transports viables » permet de

faire la promotion des transports collectifs et actifs auprès de la population;

CONSIDÉRANT : qu'Accès transports viables a sollicité la participation de la Société de transport de Lévis afin qu'elle participe financièrement à cette activité;

CONSIDÉRANT : la recommandation du directeur du développement *des technologies, du marketing et du développement* des affaires à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

Que ce Conseil consente une somme de 5 000\$ à l'organisation de l'activité « **journée sans ma voiture** » qui se tiendra le 22 septembre 2014 dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs.

Adoptée.-

10.- Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour négocier et adjuger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis (STLévis), un contrat pour l'intégration, l'entretien du Système VP et des équipements, l'achat et l'acquisition des pièces de rechange et des équipements de vente et de perception électronique (OPUS) à la firme Xérox (anciennement ACS)

- RÉSOLUTION 2014 -151-

CONSIDÉRANT: que depuis 2011, la Société de transport de Lévis (STLévis) utilise le système de vente et perception électronique OPUS, propriété de la Société de transport de Montréal (STM);

CONSIDÉRANT: que nos équipements informatiques à la base de notre système de vente et perception électronique (OPUS) ne sont plus sous garantie et que ceux-ci, comme tout système informatique, requiert un contrat d'entretien des équipements;

CONSIDÉRANT: qu'afin d'obtenir des économies d'échelles, toutes les Autorités organisatrices de transport (AOT) membres du « groupe Opus » souhaitent négocier un contrat commun pour **l'intégration, l'entretien du Système VP et des équipements, l'achat et l'acquisition des**

pièces de rechange et des équipements de vente et perception auprès de la firme Xérox (anciennement ACS);

CONSIDÉRANT: que pour ce faire et conformément à l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01)*, les AOT souhaitent confier ce mandat de négociation à la Société de transport de Montréal (STM);

CONSIDÉRANT : la recommandation du directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate la Société de transport de Montréal (STM) pour négocier et adjuger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis (STLévis), un contrat pour **l'intégration, l'entretien du Système VP et des équipements, l'achat et l'acquisition des pièces de rechange et des équipements** de vente et de perception électronique (OPUS) à la firme Xérox (anciennement ACS);

QUE messieurs Michel Patry, Président et Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Société de transport de Montréal (STM);

QUE cette résolution abroge la résolution 2014-107.

Adoptée.-

11.- Adoption de l'entente de fin d'emploi de Madame Katia Mérand

- RÉSOLUTION 2014-152-

CONSIDÉRANT : la résolution 2014-127 autorisant la Direction générale à modifier la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT : que dans ce cadre, le poste de chargée de projet et coordonnatrice à la Direction de la planification et du développement a été aboli;

CONSIDÉRANT : l'entente de fin d'emploi intervenue avec la titulaire du poste, Madame Katia Mérand;

CONSIDÉRANT : que les modalités de l'entente ont été établies sur la base des conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués de la Société de transport de Lévis apparaissant dans le plan d'effectifs 2014 adopté le 17 octobre 2013;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil entérine l'entente de fin d'emploi de Madame Katia Mérand telle que présentée;

QUE ce Conseil autorise messieurs Michel Patry, président et Jean-François Carrier, directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

12.- Adoption de l'entente de fin d'emploi de Monsieur Martial Labarthe

- RÉSOLUTION 2014-153-

CONSIDÉRANT : la résolution 2014-127 autorisant la Direction générale à modifier la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT: que dans ce cadre, le poste d'agent de planification - volet projet de système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) a été aboli;

CONSIDÉRANT : l'entente de fin d'emploi intervenue avec le titulaire du poste, Monsieur Martial Labarthe;

CONSIDÉRANT : que les modalités de l'entente ont été établies sur la base des conditions de travail apparaissant dans son contrat d'emploi;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne
et résolu unanimement

QUE ce Conseil entérine l'entente de fin d'emploi de Monsieur Martial Labarthe telle que présentée;

QUE ce Conseil autorise messieurs Michel Patry, président et Jean-François Carrier, directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

13.- Adoption de l'entente de fin d'emploi de Monsieur Jacques Dubé

- RÉSOLUTION 2014-154-

CONSIDÉRANT : la résolution 2014-127 autorisant la Direction générale à modifier la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT : que dans ce cadre, le poste de technicien en génie civil a été aboli;

CONSIDÉRANT : l'entente de fin d'emploi intervenue avec le titulaire du poste, Monsieur Jacques Dubé;

CONSIDÉRANT : que les modalités de l'entente ont été établies sur la base des conditions de travail apparaissant dans son contrat d'emploi;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier
et résolu unanimement

QUE ce Conseil entérine l'entente de fin d'emploi de Monsieur Jacques Dubé telle que présentée;

QUE ce Conseil autorise messieurs Michel Patry, président et Jean-François Carrier, directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

14. Abrogation de la résolution 2014-128 concernant la terminaison de l'entente de prêt de service pour un conseiller en gestion de projets d'infrastructures (ingénieur) avec la Ville de Lévis

- RÉSOLUTION 2014-155-

CONSIDÉRANT : l'adoption par ce conseil de la résolution 2014-128 concernant la terminaison de l'entente de prêt de service pour un conseiller en gestion de projets d'infrastructures (ingénieur) avec la Ville de Lévis signée dans le cadre du projet de construction de voies réservées au transport collectif en mode axial d'une longueur de .925km sur le boulevard de la Rive-Sud entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse-Desjardins, à Lévis;

CONSIDÉRANT : que la STLévis entend aménager des voies réservées au transport collectif sur le boulevard de la Rive-Sud entre le chemin du Sault et l'approche Sud du pont Dominion;

CONSIDÉRANT : que dans le cadre de ce projet, la STLévis a besoin d'une expertise d'ingénieur afin de gérer le projet;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil abroge la résolution 2014-128 et autorise la Direction générale à poursuivre l'entente de prêt de service pour un conseiller en gestion de projets d'infrastructures (ingénieur) avec la Ville de Lévis dans le cadre de la réalisation des travaux d'implantation de mesures prioritaires et d'autres projets;

QUE ce Conseil autorise messieurs Michel Patry, président et Jean-François Carrier, directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

15.- Autorisation à la Direction générale de lancer un appel d'offres public pour la gestion et l'exploitation des espaces publicitaires sur les autobus et dans les abribus de la Société de transport de Lévis (STLévis)

- RÉSOLUTION 2014-156-

CONSIDÉRANT: que la STLévis dispose d'un parc de 85 autobus et de quelque 140 abribus, stratégiquement situés sur le territoire de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT: qu'actuellement, seuls les espaces d'affichage publicitaire intérieurs et extérieurs des autobus sont exploités commercialement via une entente de partenariat avec la firme COGECO Métromédia CMR Plus inc.;

CONSIDÉRANT : que l'entente actuelle prend fin le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT : le potentiel commercial que revêtent de tels espaces publicitaires pour les grands groupes médiatiques et les revenus publicitaires que la STLévis peut espérer en retirer;

CONSIDÉRANT : la recommandation du Directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à lancer un appel d'offres public pour la gestion et l'exploitation des espaces publicitaires sur les autobus et dans les abribus de la Société de transport de Lévis (STLévis);

Adoptée.-

16.- Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014

- RÉSOLUTION 2014-157-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Serge Côté
et résolu unanimement

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014, préparé par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

17.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2014-158-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

De prendre acte des listes des déboursés de juin et juillet 2014 préparées par la Direction des finances et ci-annexées pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires :	Périodes #22 à #30	1 702 309,53 \$
Chèques et chèques manuels	#21083 à #22062	3 088 847,37 \$
Paiements directs :		1 165 830,37 \$

Adoptée.-

18.- Points divers

18a. Entente concernant la location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant le lot 2 847 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis au numéro civique 682, rue Principale, Saint-Étienne-de-Lauzon entre La Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis et la Société de transport de Lévis (STLévis)

- RÉSOLUTION 2014-159-

ATTENDU la volonté de la Société de transport de Lévis de mettre à la disposition de ses usagers du quartier Saint-Étienne-de-Lauzon un stationnement incitatif;

ATTENDU l'entente intervenue avec la Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis concernant l'utilisation, pour la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, de 54 cases de stationnement de l'église de Saint-Étienne-de-Lauzon situé au coin des rues Principale et du Couvent;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil entérine l'entente de location d'un terrain à des fins de stationnements incitatifs (parc relais-bus) connu et désigné comme étant le lot 2 847 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, sis au numéro civique 682, rue Principale, Saint-Étienne-de-Lauzon avec La Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas-de-Lévis;

QUE messieurs Michel Patry, président et Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

18b. Autorisation de lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude avantages-coûts du projet de construction d'une voie réservée au transport collectif sur le Boulevard de la Rive-Sud en direction ouest entre la rue de la Concorde et le chemin du Sault

- RÉSOLUTION 2014-160-

CONSIDÉRANT : la volonté de la ST Lévis de construire une voie réservée au transport collectif sur le Boulevard de la Rive-Sud en direction ouest entre la rue de la Concorde et le chemin du Sault :

CONSIDÉRANT : que ce projet a déjà franchi plusieurs étapes (inscription au programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 amendé 1 et 2, dépôt d'une demande de subvention, plans et devis, etc.);

CONSIDÉRANT : que les coûts de ce projet seront assumés à 100% par le ministère des Transports du Québec en raison d'une modification pour une période déterminée du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) (décret : 1005-2013)

CONSIDÉRANT : que dans le cadre de la demande de subvention, une analyse coût/bénéfice doit être réalisée;

CONSIDÉRANT : l'estimation des coûts afférents à ce mandat d'analyse telle que présentée dans la FPD DG-2014-10

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude avantages-coûts du projet de construction d'une voie réservée au transport collectif sur le Boulevard de la Rive-Sud en direction ouest entre la rue de la Concorde et le chemin du Sault;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à octroyer le mandat à la firme ayant présentée la meilleure offre conditionnellement à ce que le prix de celle-ci n'excède pas 25 000\$.

Adoptée.-

18c. Renouvellement du contrat de travail de M. Kevin Loignon à titre de contrôleur répartiteur à la direction de l'exploitation jusqu'au 28 août 2015

- RÉSOLUTION 2014-161-

CONSIDÉRANT : la nécessité d'avoir des contrôleurs-répartiteurs sur le réseau de la STLévis afin d'en assurer la fiabilité;

CONSIDÉRANT : que M. Kevin Loignon occupe cette fonction sur une base contractuelle et que son contrat arrive à terme, le 29 août 2014;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil renouvelle jusqu'au 28 août 2015 le contrat de M. Kevin Loignon à titre de contrôleur répartiteur de la STLévis aux termes et conditions prévues à l'intérieur de son contrat;

QUE MM. Jean-François Carrier, directeur général et Mario Sirois, adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation, soient autorisés à signer lesdits contrats.

Adoptée.-

19. Période de questions

Aucune question n'a été soulevée

20. Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2014-162-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois